

Dossier individuel

Contrôle en Cours de Formation

ELEVE :

PROMOTION :

CAP

**Esthétique
Cosmétique
Parfumerie**

Sommaire

- **Règlement d'examen**
- **Extrait du référentiel**
 - Capacités et compétences requises
 - Définition des épreuves
 - EP1 : TECHNIQUES ESTHETIQUES
 - EP2 : VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
 - EP3 : SCIENCES ET ARTS APPLIQUES A LA PROFESSION
- **Fiche d'évaluation CCF en centre de formation**
 - EP 1 : SOIN ESTHETIQUE DU VISAGE, BEAUTE DES PIEDS, MAQUILLAGE ET FICHE DIAGNOSTIC/CONSEILS SOINS ESTHETIQUES
 - EP 2 : VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
- **Fiche d'évaluation CCF en milieu professionnel**
 - EP 1 : EPILATION ET MANUCURIE
 - EP2 : VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
- **Synthèse des notes**

REGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles								
EP1 – techniques esthétiques	UP1	8 ⁽¹⁾	CCF *		Ponctuelle pratique et écrite	4 h 30 ⁽²⁾	CCF	
EP2 – vente de produits et de prestations de services	UP2	3	CCF		Ponctuelle orale	30 min. max.	CCF	
EP3 – sciences et arts appliqués à la profession	UP3	4	Ponctuelle écrite		Ponctuelle écrite	3 h	CCF	
Unités générales								
EG1 – français et histoire-géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2 h 15	CCF	
EG2 – mathématiques – sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
EG3 – éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle		CCF	
EF – épreuve facultative de langue vivante étrangère ⁽³⁾	UF		Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min

* CCF : contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour Vie sociale et professionnelle.

(2) dont une heure pour Vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

EXTRAIT DU REFERENTIEL

Compétences et savoir-faire

Capacités et compétences terminales

La compétence globale requiert la mise en œuvre et la maîtrise des capacités :

- s'informer ;
- organiser ;
- réaliser ;
- communiquer.

Chaque capacité implique l'acquisition de compétences terminales :

C1 – s'informer

- C1.1 – rechercher l'information
- C1.2 – interpréter l'information
- C1.3 – sélectionner et traiter les informations
- C1.4 – recueillir des informations sur le client

C2 – organiser

- C2.1 – gérer les rendez-vous
- C2.2 – gérer le poste de travail
- C2.3 – participer à la gestion des stocks
- C2.4 – participer à la veille technique des appareils
- C2.5 – gérer les encaissements

C3 – réaliser

- C3.1 – exécuter les techniques de soins esthétiques
- C3.2 – exécuter les techniques de maquillage
- C3.3 – Mettre en valeur les produits et/ou les prestations de services
- C3.4 – Participer au suivi de la clientèle
- C3.5 – Vendre des produits et/ou des prestations de services

C4 – communiquer

- C4.1 – accueillir, recevoir et transmettre un message
- C4.2 – s'intégrer dans une équipe de travail

• Définition des épreuves

EP1 – techniques esthétiques

Épreuve pratique et écrite – coefficient 7 (+ coefficient 1 pour l'évaluation de la VSP) – durée : 3 h 30.

L'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV (décret n° 97-617 du 30 mai 1997) est présentée avant le début de l'épreuve ou à la dernière séquence d'évaluation (CCF). Le candidat est prévenu par le service des examens ou par le chef d'établissement (CCF).

En l'absence d'attestation, le candidat ne réalise pas l'épreuve et se voit attribuer la note zéro à cette épreuve. Toutefois, lorsque l'évaluation a lieu en CCF, elle se déroule normalement, mais en l'absence d'attestation, le candidat se voit attribuer la note zéro à l'épreuve.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations d'exécution de techniques esthétiques.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve doit :

- évaluer les compétences professionnelles suivantes :
 - C13 – sélectionner et traiter les informations
 - C14 – recueillir des informations sur le client
 - C22 – gérer le poste de travail
 - C23 – participer à la gestion des stocks
 - C24 – participer à la veille technique des appareils
 - C31 – exécuter les techniques de soins esthétiques
 - C32 – exécuter les techniques de maquillage,
- permettre la mobilisation de savoirs associés liés à la cosmétologie, à la technologie des appareils et des instruments, à la biologie, à la connaissance du milieu professionnel, aux techniques esthétiques.

Évaluation

Les évaluateurs apprécient :

- le degré de maîtrise des compétences professionnelles énumérées ci-dessus ;
- la pertinence du diagnostic et des conseils pour un modèle choisi.

Support d'évaluation

Le candidat :

- renseigne une fiche diagnostic/conseils en soins esthétiques pour un modèle majeur choisi par la commission d'évaluation ;
- réalise sur son modèle des techniques esthétiques. (Le modèle majeur du candidat répond aux caractéristiques définies par le service des examens ou le centre de formation.)

Mode d'évaluation

A. Ponctuelle, pratique et écrite

Durée : 3 heures 30 maximum dont 30 minutes maximum pour la fiche – coefficient 7.

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale écrite et pratique à partir :

- d'une fiche diagnostic/conseils esthétiques fournie au candidat pour un modèle choisi par la commission d'évaluation ;
- de techniques esthétiques réalisées sur son modèle.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique et d'un professionnel. En cas d'indisponibilité d'un professionnel, la commission peut être composée de deux enseignants d'esthétique.

Sur son temps d'épreuve, le candidat renseigne dans un premier temps la fiche diagnostic/conseils en soins esthétiques pour le modèle choisi par la commission d'évaluation et réalise ensuite sur son modèle les techniques esthétiques demandées par le sujet d'examen.

Les techniques esthétiques mettent en œuvre :

- les techniques de soins esthétiques du visage (60 points) ;
- les techniques d'épilation (25 points) ;
- les techniques de manucurie ou de beauté des pieds (15 points) ;
- les techniques de maquillage (20 points).

La fiche diagnostic/conseils en soins esthétiques est évaluée sur 20 points.

B. Contrôle en cours de formation

Les évaluations des acquis des candidats s'effectuent sur la base d'un contrôle en cours de formation (CCF) à l'occasion de deux situations d'évaluation réalisées au cours de l'année d'inscription à l'examen.

L'une des situations se déroule en entreprise, l'autre se déroule en centre de formation.

En entreprise, la situation permet d'évaluer de manière réelle les techniques d'épilation et de manucurie tout au long de la PFMP sur le secteur soins esthétiques.

En centre de formation, la situation évalue les techniques de soins esthétiques visage, le maquillage, la beauté des pieds et la fiche diagnostic/conseils esthétiques.

B1. Évaluation en milieu professionnel

Le candidat est évalué par le tuteur ou le maître d'apprentissage au cours des activités d'épilation et de manucurie réalisées dans l'entreprise à partir d'une grille d'évaluation académique permettant l'évaluation des compétences spécifiques aux techniques concernées.

Cette situation d'évaluation porte sur 35 points dont dix points correspondent à l'évaluation des attitudes professionnelles (présentation, registre de langage, expression orale, conscience professionnelle, ponctualité et assiduité, intégration dans l'équipe, efficacité, initiatives, respect et attention portés au client...), 20 points pour l'épilation et 5 points pour la manucurie.

La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un professeur ou formateur d'enseignement professionnel (esthétique, vente).

B2. Évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille d'évaluation académique permettant l'évaluation des compétences.

La situation d'évaluation peut être décomposée en séquences. Les enseignants chargés de la formation élaborent les supports d'évaluation.

Cette situation porte sur 105 points décomposés de la façon suivante :

- fiche diagnostic/conseils soins esthétiques (20 points) ;
- beauté des pieds (10 points) ;
- maquillage (20 points) ;
- soins esthétiques du visage (55 points).

Le modèle pour la fiche diagnostic/conseils esthétiques est choisi par les enseignants chargés de la formation. Le modèle choisi doit placer l'élève dans une situation professionnelle proche de la réalité.

Un professionnel est toujours associé à un moment du parcours d'évaluation du candidat (grille, rédaction, situation d'évaluation, évaluation sur site, proposition de note).

Pour les candidats possédant une activité professionnelle, l'établissement public de formation continue met en place une situation d'évaluation spécifique, afin de vérifier la possession des acquis correspondant à la formation en milieu professionnel. Les deux situations d'évaluation se déroulent en centre de formation. La situation B2 est reprise à l'identique. La situation B1 est notée sur 35 points dont 25 points pour l'épilation et 10 points pour la manucurie.

ÉVALUATION DE LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'évaluation de la "vie sociale et professionnelle" est intégrée à l'épreuve EP1. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

A – Contrôle en cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 «Incendie et conduite à tenir» est évaluée dans cette partie.

2ème partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B) Epreuve ponctuelle écrite – 1 heure.

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

EP2 – vente de produits et de prestations de services

Épreuve orale – coefficient 3 – durée : 30 minutes maximum.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier le niveau de compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de conseils et de vente.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles suivantes :

C11 – rechercher l'information

C12 – interpréter l'information

C21 – gérer les rendez-vous

C25 – gérer les encaissements

C33 – mettre en valeur les produits et/ou les prestations de services

C34 – participer au suivi de la clientèle

C35 – vendre des produits et/ou des prestations de services

C41 – accueillir, recevoir et transmettre un message

C42 – s'intégrer dans une équipe de travail

et les savoirs associés liés à la vente et au milieu professionnel.

Évaluation

Les évaluateurs apprécient :

- le niveau de maîtrise des compétences professionnelles énumérées ci-dessus ;
- l'exploitation pertinente des informations produites ;
- la maîtrise du vocabulaire professionnel et commercial ;
- la qualité de la communication verbale et non verbale.

Support d'évaluation

Le candidat :

- élabore un dossier professionnel correspondant aux activités de vente et de mise en valeur des produits et/ou des prestations de services réalisées en entreprise (activités professionnelles ou PFMP) ;
- répond, sous forme de sketch, à une situation de vente d'un produit ou d'une prestation de services relatifs aux activités décrites dans le référentiel.

Le dossier professionnel est constitué :

- d'une partie commerciale (positionnement de l'entreprise : assortiment, clientèle, techniques de merchandising) liée à une des structures du secteur d'activités de conseils et de vente (deux pages maximum) ;
- d'une partie connaissance des produits et des prestations de services constituée d'une fiche pour le produit et d'une fiche pour la prestation de services (une page maximum chacune).

Mode d'évaluation

A. Ponctuelle orale

Durée : 30 minutes maximum.

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale orale qui prend appui sur :

- le dossier professionnel préparé par le candidat ;
- une situation de vente d'un produit ou d'une prestation de services sous forme de sketch ;
- les savoirs associés liés à la vente et à la connaissance du milieu professionnel.

L'épreuve est composée de la prestation de vente et d'un entretien.

La prestation de vente n'excède pas dix minutes et un des membres de la commission d'interrogation tient le rôle du client. Au cours du sketch, le candidat développe les différentes phases de la vente et propose une vente additionnelle. La commission d'interrogation ne formule qu'une seule objection pendant le sketch. La situation de vente, non connue du candidat, est choisie dans une banque de sujets.

L'entretien dure 20 minutes au maximum. Il est relatif aux deux fiches, à la présentation de la structure constituant le dossier professionnel et fait appel aux savoirs associés liés à la vente et à la connaissance du milieu professionnel. Les membres de la commission d'interrogation préparent les questions à poser en vue de l'entretien concernant le dossier professionnel et les savoirs associés liés à la vente et à la connaissance du milieu professionnel.

La commission d'interrogation est composée de deux personnes minimum : un enseignant de vente ou d'esthétique et un professionnel du secteur d'activités esthétique-parfumerie. Elle évalue le sketch et l'entretien.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier professionnel et les justificatifs de la formation en entreprise ou des activités professionnelles doivent être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

En l'absence du dossier ou des attestations de formation en entreprise ou d'expérience professionnelle à la date fixée par le recteur, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro lui est attribuée à l'épreuve.

B. Contrôle en cours de formation

Les évaluations des acquis des candidats s'effectuent sur la base d'un contrôle en cours de formation (CCF) à l'occasion de deux situations d'évaluation réalisées au cours de l'année d'inscription à l'examen.

L'une des situations se déroule en milieu professionnel, l'autre, en centre de formation.

Première situation – en milieu professionnel

En entreprise, la situation permet d'évaluer de manière réelle les prestations de vente tout au long de la PFMP ou des activités professionnelles liées au secteur d'activités de conseils et de vente.

Le candidat est évalué par le tuteur ou le maître d'apprentissage au cours des activités de vente réalisées dans l'entreprise à partir d'un support académique fourni par l'établissement de formation permettant l'évaluation des compétences terminales C21, C25, C33, C34, C35, C41 et C42.

Cette situation d'évaluation est notée sur 30 points dont 5 correspondent à l'évaluation des attitudes professionnelles (présentation, registre de langage, expression orale, conscience professionnelle, ponctualité et assiduité, intégration dans l'équipe, efficacité, initiatives, respect et attention portés au client...).

La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un membre de l'équipe pédagogique.

Deuxième situation – en centre de formation

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

L'évaluation s'appuie sur le dossier professionnel complété par l'attestation de formation en milieu professionnel.

Cette situation d'évaluation est constituée d'un entretien. L'entretien dure vingt minutes maximum. Il est relatif aux deux fiches, à la présentation de la structure d'accueil constituant le dossier professionnel et aux savoirs associés liés à la vente et à la connaissance du milieu professionnel. Les membres de la commission d'interrogation préparent les questions à poser en vue de l'entretien concernant le dossier professionnel.

Le candidat est évalué, à partir d'un support académique, par l'enseignant chargé de la vente ou de l'esthétique et un professionnel du secteur d'activités esthétique-parfumerie. La note est proposée conjointement par l'enseignant et le professionnel.

En l'absence du dossier professionnel ou des attestations de formation en entreprise ou d'expérience professionnelle à la date fixée par le chef d'établissement, le candidat est informé que la note zéro lui est attribuée à cette épreuve.

Pour les candidats de la formation continue possédant une activité professionnelle, l'établissement public de formation continue met en place une situation d'évaluation spécifique, afin de vérifier la possession des acquis correspondant à la formation en milieu professionnel. Les deux situations d'évaluation se déroulent en centre de formation. La deuxième situation est reprise à l'identique. La première situation est notée sur 30 points pour l'ensemble des compétences citées dans cette situation.

EP3 – sciences et arts appliqués à la profession

Épreuve écrite – coefficient 4 – durée : 3 heures.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve vérifie les connaissances scientifiques, technologiques, réglementaires et artistiques mobilisées dans des situations professionnelles.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur la description de situation(s) professionnelle(s) et sur des supports documentaires (en annexe du sujet), six maximum (fiches, articles, photos, textes...).

Elle comprend plusieurs parties, chacune de ces parties étant composée de plusieurs questions indépendantes et/ou liées :

- biologie (20 points) ;
- cosmétologie (20 points) ;
- technologie des appareils et des instruments (15 points) ;
- techniques esthétiques (10 points) ;
- arts appliqués à la profession (15 points).

Évaluation

L'évaluation apprécie :

- l'exactitude du vocabulaire ;
- l'exploitation des documents ;
- la maîtrise des connaissances ;
- la mobilisation des connaissances dans des situations professionnelles ;
- la présentation, l'expression écrite ;
- la maîtrise des bases de la représentation graphique.

Mode d'évaluation

A. Ponctuelle

Chacune des parties de l'évaluation est présentée de façon distincte et l'ensemble constitue une seule épreuve.

Le candidat est libre de son organisation sur le temps de l'épreuve.

B. Contrôle en cours de formation

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation (CCF) à l'occasion de trois situations d'évaluation organisées sur l'année d'inscription d'examen.

Chacune des situations se déroule sur le temps de formation des élèves :

- en biologie (durée indicative : 1 heure maximum – 20 points) ;
- en cosmétologie, en techniques esthétiques, en technologie des appareils et des instruments (durée indicative : 1 heure et demi maximum – 45 points) ;
- en arts appliqués (durée indicative : 1 heure maximum – 15 points).

Les supports d'évaluation sont conçus par les formateurs responsables des enseignements.

Fiche d'évaluation CCF en centre de formation

CAP esthétique EP1 :esthétique du visage, beauté des pieds, maquillage et fiche diagnostic/conseil soins esthétique			ACADEMIE DE LIMOGES EVALUATION EN CENTRE DE FORMATION	
Date :	Nom et prénom du candidat	/105 points	Durée de l'épreuve : 3h30 (dont 30mn fiche)	
			Techniques évaluées : -la préparation, la disposition du poste de travail, le respect des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité -la maîtrise des techniques mises en oeuvre -la qualité du résultat	
Indicateurs d'évaluation			Barème	notes
C31 : Exécuter les techniques des soins esthétiques : soins du visage				/55
- S4.1 : Poste de travail			2	
- S4.1.2 : Accueil et respect du confort du client			2	
- S4.1.3 : Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie, d'ergonomie et respect de la réglementation en vigueur			5	
- S4.7 : technique de soin				
• Démaquillage			6	
• Epilation des sourcils			2	
• Choix, pose et retrait des produits			10	
• Choix et utilisation des appareils			12	
• Techniques manuelles adaptées			7	
- Enchaînement logique des opérations			2	
- Présentation et netteté			2	
- Respect du sujet			2	
- Durée d'exécution adaptée			3	
C31 : Exécuter les techniques des soins esthétiques : beauté des pieds				/10
- S4.1 : Poste de travail			1	
- S4.1.2 : Accueil et respect du confort du client			1	
- S4.1.3 : Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et respect de la réglementation en vigueur			1	
- S4.7 : Technique de soin			7	
• Habileté du geste				
• Enchaînement logique des opérations				
• Utilisation rationnelle des produits et des matériels				
• Netteté de la peau et des phanères				
• Durée d'exécution adaptée				
C32 : Exécuter les techniques de maquillage				/20
- S4.1 : Poste de travail			1	
- S4.1.2 : Accueil et respect du confort du client			1	
- S4.1.3 : Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et respect de la réglementation en vigueur			5	
- S4.7 : Technique de soin :			13	
• Mise en valeur du modèle (correction, morphologie)				
• Adéquation et pertinence du maquillage réalisé à la situation donnée				
• Enchaînement logique des étapes de la prestation				
• Exécution soignée				
• Durée de l'exécution adaptée				
Fiche diagnostic/conseil soins esthétiques :				/20
Note finale (ne pas arrondir) :				/105

Nom, qualité et signature des membres de la commission d'évaluation

ACADÉMIE DE LIMOGES	CAP Esthétique/Cosmétique-Parfumerie
ÉVALUATION EN MILIEU SCOLAIRE	EP2 : Vente de produits et de prestations de services
Prénom et NOM du candidat	DATE :
DUREE : 20 minutes	COEFFICIENT : 1.5

COMMUNICATION ORALE PROFESSIONNELLE À PARTIR DU DOSSIER PROFESSIONNEL

1^{ère} PARTIE

Partie commerciale liée à la structure d'accueil

/15

Savoir associés pouvant être évalués :

- S 5 : Vente de produits et de prestations de services,
- S 6 : Connaissance du milieu professionnel.

Les questions peuvent porter sur :

1. La connaissance de l'entreprise (structure juridique et commerciale, régimes d'imposition, démarches d'installation...).
2. L'organisation humaine de l'entreprise (planning, organigramme...).
3. Les organismes de contrôle (DDCCRF, AFSSAPS, RSI...).
4. Les obligations du chef d'entreprise en matière d'assurance.
5. Les documents à disposition des organismes de contrôle et /ou du personnel (convention collective, règlement d'entreprise, registre de sécurité...).
6. Les contrats de travail.
7. Les outils de gestion comptable et commerciale (commandes, factures, logiciels, inventaire...).
8. L'agencement des espaces professionnels (techniques de merchandising, facteurs d'ambiance...).
9. L'assortiment du point de vente (marques, lignes, gammes, image de marque...).
10. La typologie de la clientèle (habitudes et attitudes, comportements d'achat...).
11. Les règles d'hygiène et de sécurité.

2^{ème} PARTIE

Partie connaissance des produits et des prestations de services

/15

Savoir associés pouvant être évalués :

- S5 : Vente de produits et de prestations de services.

Les questions peuvent porter sur :

1. Les types de produits et de prestations de services proposés à la clientèle.
2. Le positionnement d'un produit et/ou d'une prestation de services dans une gamme.
3. Les arguments de vente spécifiques à un produit et/ou une prestation de services.
4. La réglementation relative à l'étiquetage et l'affichage des produits et/ou des prestations de services.
5. Les éléments à prendre en compte pour la fixation du prix de vente d'un produit et/ou d'une prestation de services.
6. La réglementation relative à la publicité et à la vente d'un produit et/ou d'une prestation de services.

NOTE FINALE

/30

NOM ET SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Le professeur de vente :

Le professionnel :

Fiche d'évaluation CCF en milieu professionnel

CAP esthétique EPI : épilation et manucurie				ACADEMIE DE LIMOGES EVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL		
Date :	Nom et prénom du candidat	/35 points		Durée de l'épreuve : 1h		
				Techniques évaluées : -la préparation, la disposition du poste de travail, le respect des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité -la maîtrise des techniques mises en oeuvre -la qualité du résultat		
Indicateurs d'évaluation	A	ECA	NA	Commentaires	notes	
C31 : exécuter les techniques des soins esthétique : épilation					/20	
- S4.1 Poste de travail					/1	
- S4.1.2 Accueil et respect du confort du client					/1	
- S4.1.3 : Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie, d'ergonomie et respect de la réglementation en vigueur					/5	
- S4.3 : technique de soin d'épilation : - Choix adapté de la technique d'épilation - Utilisation correcte des produits - Précision et habileté du geste - Durée d'exécution adaptée - Netteté du résultat - Entretien des appareils et matériels					/13	
C31 : Exécuter les techniques des soins esthétiques des mains					/5	
- S4.1 Poste de travail					0,5	
- S4.1.2 : Accueil et respect du confort du client					0,5	
- S4.1.3 : Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et respect de la réglementation en vigueur					0,5	
- S4.7 : Technique de soin ou de réparation : - Habileté du geste - Enchaînement logique des opérations - Utilisation rationnelle des produits et des matériels - Netteté de la peau et des phanères - Durée d'exécution adaptée					3,5	

C.4 : Communiquer: Attitudes professionnelles					/10
- C41 : Accueillir, recevoir et transmettre un message : - Tenue soignée et adaptée - Langage adapté - Comportement gestuel maîtrisé - Attitude avenante et adaptée					/5
C42 : S'intégrer dans une équipe de travail - Identification des fonctions et des compétences de chaque membre d'une équipe - Participation active à l'échange des informations					/5
Note finale (ne pas arrondir)					/35

A : acquis

ECA : en cours d'acquisition

NA : non acquis

Cachet de l'entreprise
Nom et signature du tuteur

Cachet de l'établissement
Nom et signature du professeur

Fiche d'évaluation CCF en milieu professionnel

CAP esthétique EP2 : vente de produits et de prestations de services				ACADEMIE DE LIMOGES EVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL		
Date :	Nom et prénom du candidat	/30 points		Techniques évaluées : - Prestations de vente		
Indicateurs d'évaluation	A	ECA	NA	Commentaires	notes	
C.41 : Accueillir, recevoir et transmettre un message					/6	
- C41.1 : Accueillir, recevoir et transmettre un message : - Tenue soignée et adaptée - Langage adapté - Comportement gestuel maîtrisé - Attitude avenante et adaptée					/3	
- C41.2 : Etablissement du dialogue - Ecoute du client et mise en confiance - Reformulation - Qualité de l'expression					/3	
C35 : Vendre des produits et/ou des prestations					/4	
- C35.1 : Identification du besoin - C35.2 : Proposition de produits et/ou de prestations de service adaptés - C35..3 : Argumentation développée - C35.4 : Réponse aux objections - C35. 5 : Proposition de vente additionnelle et conclusion de la vente					/4	
C.25 : Gérer les encaissements					/4	
-C25.1 : Edition d'un ticket de caisse et/ou d'une facture -C25.2 Encaissement selon le mode de paiement					/4	

C34 : Participer au suivi de la clientèle					/4
- C34.1 : Création et/mise d'une fiche client - C34.2 : participation à une action marketing					/4
C.33 : Mettre en valeur les produits et/ou les prestations					/4
- C33.1 : Implantation et rangement en fonction du merchandising - C33.2 : Mise en valeur des supports publicitaires (vitrine, PLV, TG, réglementation de l'affichage)					/4
C21 : Gérer les rendez-vous					/4
- C21.1 Planification des activités - C22.2 : Respect des consignes et des contraintes (planning visible et exploitable)					/4
C42 : S'intégrer dans une équipe					/4
- C41.1 Identification de chaque membre de l'entreprise - C42..2 Transmission pertinente des informations					/4
Note finale (ne pas arrondir)					/30

A : acquis

ECA : en cours d'acquisition

NA : non acquis

Cachet de l'entreprise

Nom et signature du tuteur

Cachet de l'établissement

Nom et signature du professeur

SYNTHESE DES NOTES

EPREUVE EP1			
Synthèse des 2 évaluations réalisées en centre de formation et en milieu professionnel			Note proposée à l'épreuve EP1
Centre de formation	Milieu professionnel	Note moyenne proposée	
Pratique /85	Pratique /35	Centre de formation + milieu professionnel ((CF + MP) :2)	/20 <small>(Note en points entiers ou en demi-points)</small>
Ecrit /20		Pratique/écrit Coef 7 : /140	
VSP /20		VSP Coef.1: /20	
Note: /160			
EPREUVE EP2			
Synthèse des 2 évaluations réalisées en centre de formation et en milieu professionnel			Note proposée à l'épreuve EP2
Centre de formation	Milieu professionnel	Note moyenne proposée	
Oral /30	Oral /30	Centre de formation + milieu professionnel	/20 <small>(Note en points entiers ou en demi-points)</small>
		oral Coef.3 : /60	
Note : /60			

La note finale sera arrêtée par le jury

	Note obtenue à l'épreuve	Note retenue par le jury
EP1		
EP2		